DEMANDE D'INSCRIPTION EN LIGNE INSTITUT MARTINIQUAIS DU SPORT SAISON SPORTIVE 2025/2026





ÉTAPE 1 Connectez-vous

• Connectez-vous sur<u>www.ims.mq</u> et cliquez sur la slide principale sur le bouton " En savoir plus "

ou

- Cliquez sur le lien dans l'e-mail de la campagne d'inscription
- " Cliquez ici pour faire votre préinscription annuelle "

Vous arrivez sur la page " Réserver un créneau annuel "

• Cliquez sur le bouton " Commencez votre pré-inscription "

Vous êtes maintenant sur le module de réservation en ligne

• Cliquez sur " Demande de réservation "

ÉTAPE 2 Effectuez votre demande

Suivez les instructions en rentrant les informations demandées

DÉTAILS MANIFESTATION

- Sélectionnez " Préinscription saison 2025/2026"
- <u>RÉSERVATION</u>
- Sélectionnez " Réservation hebdomadaire "
- Cochez le jour souhaité
- Cliquez sur " Exclure les vacances scolaires " et " Exclure les jours fériés ".
- Insérez obligatoirement, les dates de début et de fin de saison,
 "du ler septembre 2025 au 30 juin 2026 "

4NB : Ces dates ne sont pas modifiables, les demandes de préinscriptions ne respectant pas cette condition, ne seront pas prises en compte.

• Insérer les créneaux de réservations souhaités

Specificité pour le plateau sportif couvert et l'espace tatami dojo

Les demandes en début de soirée devront obligatoirement respecter les plages suivantes :

18h00-19h30 / 19h30-21h00/ 21h00- 22h30

<u>DÉTAILS CLIENT (apparait uniquement si vous n'êtes pas référencé)</u> Remplir la fiche d'information sur votre structure (numéro SIRET obligatoire)

<u>DOCUMENT(S)</u>

Insérez votre attestation d'assurance



RÉCAPITULATIF DEMANDE

- Vérifiez le récapitulatif
- Cliquez sur " Envoyer "



ÉTAPE 3 Attendez la validation de vos créneaux

Après délibération de notre Conseil d'Administration, vous recevrez notre proposition de créneaux pour la saison.

NB : la proposition d'attribution peut ne pas correspondre à la demande initiale. En effet, celle-ci peut être modifiée en fonction des disponibilités.

Vous devrez :

Confirmer la validation des créneaux en nous retournant le contrat de location signé ou procéder à la signature électronique des documents avant le 15 juillet 2025.

Passé ce délai, en cas de non-retour des documents, votre contrat sera annulé et le créneau de nouveau disponible.

- > Vous pouvez formuler jusqu'à 3 demandes et elles devront être réalisées par ordre de priorité.
- > Vous pouvez également formuler des demandes de créneaux supplémentaires (en plus des 3 initialement possibles sur le module en ligne), cependant elles devront faire l'objet d'un courrier à l'attention de la Présidente de l'IMS et seront traitées au cas par cas en fonction des disponibilités restantes.

Nous vous rappelons que la demande d'inscription ne constitue pas une réservation définitive. Passé les délais de remplissage indiqués, aucune demande ne sera traitée.

CONTACT

Pour plus d'informations contactez-nous :



